

L'Echo du Binos

Le journal de la ville de Seysses - décembre 2018 n°96



*Joyeuses
fêtes*



RETOUR SUR...



Pour clôturer la Fête des associations M. le Maire a remis la médaille de la ville de Seysses à Ilyes MIR pour son acte de courage. Judoka du club "Seysses Arts Martiaux" il n'a pas hésité à se jeter à l'eau pour secourir une personne qui se noyait dans les eaux du Tarn. Un bel exemple à suivre



Fête des associations



Fête des associations



Fête des associations



Mounaques
Tricotage



ambiance Halloween



Cérémonie du 11 novembre
Remise de l'insigne de porte drapeau
à M. J. VIVES et M. R. ARTICO



Seysses en livres



Café littéraire



Toutes les photos sont disponibles sur le site <https://www.mairie-seysses.fr/albums-photos/>

SOMMAIRE

- P.2 Retour sur...
- P.3 Éditorial
- P.4 Fouilles archéologiques
- P.5 Conciliateur de justice
- P.6 Civisme
- P.7 à 9 Développement Durable
- P.10 à 11 Travaux 2018
- P.12 Gendarmerie Participation citoyenne
- P.13 Délibérations
- P.13 Conseil municipal
- P.14 Etat Civil
- P.14 Inscriptions listes électorales
- P.15 Tribune libre
- P.16 Invitation
- P.16 CCAS
- P.17 Course des écoliers
- P.18 Nos écoles
- P.18 Agenda jeunesse
- P.19 Agenda culturel
- P.20 Agenda

MAIRIE DE SEYSSES

10, place de la Libération
31600 SEYSSES - 05 62 11 64 64

www.mairie-seysse.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI

9H-12H30 / 14H-17H

SAMEDI *: 9H30-12H15

*2019 : ouvert le second et le dernier samedi du mois

Couverture : Eglise St Roch et St Blaise

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations
Intervenants extérieurs, Pixabay.

Impression : Imprimerie Cazaux

Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3800 exemplaires



2018 : ANNÉE DE CONCRÉTISATIONS



Cette année a vu l'achèvement et le lancement de nombreux projets, très différents, majeurs ou de moindre importance, tous utiles voire indispensables.

Entre l'idée, les choix, l'élaboration technique et financière des dossiers, leur instruction, leur validation par différentes instances et leur réalisation effective, il peut se passer plusieurs mois, voire plusieurs années.

La salle des fêtes : son utilisation intensive grâce, notamment aux associations, dont le dynamisme au service de la collectivité est toujours de mise, demandait des travaux de maintenance et d'améliorations. La création d'un espace scénique digne de ce nom, avec des loges, va permettre d'accueillir les artistes dans de meilleures conditions et au public de mieux apprécier les représentations. Le fait d'avoir réalisé cette opération par une extension du bâtiment a aussi permis d'agrandir la grande salle. L'éclairage, désormais à LED, augmentera le confort tout en diminuant la note d'électricité. Les salles repeintes donnent un coup de neuf à l'ensemble. Le remplacement du chauffage, en faisant le choix délibéré de la géothermie, bien qu'un peu plus cher à installer qu'un autre système, montre une volonté environnementale affirmée et assumée. La possibilité de rafraîchir les salles en période estivale permettra aussi d'augmenter le confort d'utilisation.

L'église : des travaux de structure et de réhabilitation étaient devenus indispensables (stabilité du bâtiment, pierres et briques de la façade et du clocher dégradées, avec chutes de morceaux qui se détachaient). Au-delà des obligations qui incombent à la commune, il ne pouvait être envisagé que ce patrimoine, bien commun classé, ne soit pas entretenu.

Viendra ensuite, la réfection de la place de la Libération, les études sont en cours.

Ainsi, notre cœur de ville, auquel les Seyssois sont très attachés et que beaucoup de communes nous envient, sera à la hauteur de sa qualité architecturale.

Un nouveau bâtiment dédié aux activités périscolaires : dès la rentrée scolaire, les élèves du groupe scolaire Flora TRISTAN ont pu bénéficier de 4 salles supplémentaires.

En ce qui concerne **la voirie**, ont été réalisés, le rond point du château d'eau, destiné à sécuriser les accès aux résidences en cours de construction, la première tranche du cheminement doux (piétons et cyclistes) route de Toulouse et la deuxième tranche des trottoirs, rue du général de Gaulle.

De nombreux autres travaux ont été effectués : au dojo, au gymnase, dans les écoles, à la maison du foot, etc...

Prévu pour une livraison à la rentrée scolaire 2022, le projet du **collège** est lancé de façon effective, avec l'achat du terrain par la commune et le lancement du concours d'architecture par le conseil départemental.

Les travaux de création du **réseau de fibre optique** ont débuté, avec l'installation du premier NRO (Nœud de Raccordement Optique) du département sur notre commune le 6 décembre, par le syndicat Haute-Garonne numérique.

Une année riche de concrétisations de beaux projets, dont la totalité, de ce qui incombe à la mairie, a été financé sans recours à l'emprunt.

Alain PACE, Maire de Seysses



Chantier des fouilles

Le projet de création d'une zone pavillonnaire par la société Promologis au lieu-dit "Les Boulbènes des Vitarelles", rue du Château d'eau, a motivé la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive.



De mi-mai à la mi-octobre, l'équipe d'archéologues dirigée par Sélim Djouad du bureau d'études archéologiques Hadès (société agréée par le Ministère de la Culture) a exploré le sous-sol sur environ 1 hectare et a découvert des vestiges de différentes époques.

Outre des fosses et foyers qui datent du Néolithique ou du premier Âge du Fer, la découverte la plus importante concerne une nécropole datée de la fin de l'Antiquité et début du haut Moyen Âge.

Elle compte 150 sépultures. L'aire funéraire s'étire sur plus de 100m de long, perpendiculairement et à proximité de l'ancienne voie romaine (actuelle route de Toulouse) qui reliait Toulouse à Dax en passant par Saint-Bertrand-de-Comminges.



Sarcophage : découvert à proximité de la voie romaine, il contenait les restes d'une femme et quelques vestiges de sa parure funéraire (bijoux).

Cette nécropole regroupe différents types d'inhumations (fosses parfois très profondes, cercueil de bois monoxyle, sarcophage en pierre, etc.) Elle semble avoir été en usage à l'époque où la région de Toulouse était dirigée par un peuple germanique, les Wisigoths.

Cette opération de fouille archéologique prescrite par l'État assure la sauvegarde par la mémoire de ce patrimoine en recueillant toutes les données qui permettent de comprendre l'histoire du site (mode de vie des populations pratiques funéraires, environnement, végétation, faune domestique ou sauvage,...).



La présentation du site lors des Journées Européennes du Patrimoine a été un franc succès.

Les archéologues ont accueilli environ 350 personnes sur le site au cours de la seule journée de samedi 15 septembre 2018.

Les mardi 18 et jeudi 20 septembre, sept classes de CE2 et CM1, soit environ 210 élèves ont également pu observer les archéologues au travail.



Sépultures

Les morts étaient inhumés dans des fosses qui pouvaient être très profondes et parfois placés dans un tronc d'arbre évidé qui faisait office de cercueil.

La déformation de ce crâne est caractéristique d'une pratique effectuée par des peuples germaniques de l'Antiquité.

Les objets et l'architecture de certaines tombes découverts sur ce site suggèrent une occupation funéraire wisigothique, ou germanique, au V^e s.



Plus d'infos : www.hades-archeologie.com

Plus de photos :

<https://www.mairie-seyssel.fr/albums-photos/>

MONSIEUR SOUCASSE, CONCILIATEUR DE JUSTICE VOUS INFORME

Dans le cadre de la fonction de conciliateur on peut observer que beaucoup de litiges portent sur le trouble de voisinage lié aux haies et arbres qui ne sont pas entretenus et/ou ne respectent pas les articles 671 à 674 du CODE CIVIL.

Pour éviter un litige de voisinage toujours désagréable entre voisins contigus voici les informations que vous devez appliquer :

- ↳ une haie doit être plantée à 0.50 m de la limite de propriété voisine et ne doit pas dépasser 2 m en hauteur, les branches débordant sur la propriété voisine doivent être coupées en limite de propriété
- ↳ les arbres atteignant plus de 2 m par leur croissance doivent être plantés à 2 mètres de la limite de la propriété voisine (les bambous sont compris dans cette catégorie).

Seul le propriétaire de la haie ou des arbres doit les tailler ou les élaguer.

Quand élaguer un arbre ?

Vous souhaitez élaguer ou faire tailler vos arbres ?

La taille des arbres est un exercice dangereux qui demande énormément de savoir-faire. Il ne suffit pas de se munir d'un sécateur et de prendre son échelle pour faire les choses de la meilleure des façons.

Chaque arbre a des besoins particuliers et les environnements diffèrent pour chaque individu végétal. Voici quelques conseils pour vous aider à faire les bons choix en termes de taille des arbres.

- **Des saisons plus favorables que d'autres**

L'élagage a beau pouvoir être effectué à toutes les saisons il est **préférable qu'il soit fait en hiver ou au printemps** en fonction de l'état des arbres à ce moment-là. En effet, **en période hivernale**, les arbres sont en **repos végétatif** et **supporteront donc mieux les grosses tailles** et vous aurez moins de branches et de feuilles à ramasser lors de la taille.

Ensuite, au **printemps**, les **feuilles et les bourgeons repoussent** sur les arbres, il faudra donc se concentrer sur **des tailles de mise en forme et d'éclaircissement**.

- **L'élagage est une affaire de timing**

La chose la plus importante en élagage est **d'éviter que le bois laissé à nu lors d'une coupe ne soit exposé à des températures extrêmes**, donc ni trop chaud ni trop froid, à part lors de chantiers exceptionnels.

- ↳ Les **pins et autres résineux** sont souvent plus résistants et sont plus facilement taillables à la **fin de l'automne**.
 - ↳ Pour les **arbres davantage feuillus**, il faudra **privilégier l'arrivée du printemps**, durant la période où la poussée de sève assure aux arbres une meilleure résistance aux parasites. C'est aussi la période où les feuilles sont moins présentes donc il y a moins de travail pour les ramasser.
 - ↳ La taille des **arbres fruitiers** se fait quant à elle en **début d'automne**.
- Enfin, les **chantiers d'abattage ne sont pas soumis aux changements des saisons**.



Tableau des périodes de taille pour les arbres et arbustes

TYPES	ESSENCES	MOIS LES PLUS FAVORABLES	PERIODES DE TAILLE
ARBUSTES	À floraison hivernale ou printanière : Camélia, Sumac, etc.		Juste après la floraison
	À floraison estivale : Abélia, Ciste, Seringat, Hibiscus, etc.		Taille à la sortie de l'hiver
FEUILLUS	Hêtre, Aulne, Charme, Marronnier, Peuplier, Orme, Bouleau blanc, Chêne, etc.	Octobre à Décembre	Taille de formation en période végétative
		Mars à Avril	Taille d'entretien en période de montée de sève
FRUITIERS	Arbres à pépins : Poirier, Pommier, Oranger, Citronnier, etc.	Novembre à Avril	Taille avant la montée de la sève Attention période variable en fonction des régions
	Arbres à noyaux : Cerisier, Abricotier, Prunier, Pêcher, Olivier, etc.	Août à Septembre	Taille effectuée après les récoltes.
RESINEUX	Cèdre, Sequoia, Cyprès, Pin Douglas, Épicéa, Pin, Thuya, etc.	Octobre à Décembre	Toute l'année sauf en période de montée de sève (à éviter)

ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sur la chaussée des encombrants (hors période de ramassage), des déchets verts et tout autre type de déchets sont interdits.

Il est regrettable de constater que les dépôts sauvages se multiplient dans la commune.

Les dépôts de déchets ont un impact sur l'environnement.

Non gérés, ils peuvent entraîner la pollution des sols et des eaux.



*Ramassées en 2018 sur notre commune

Les agents des services techniques ne peuvent mener correctement à bien leurs autres missions quand ils traitent les problématiques de dépôts sauvages.



La collecte trimestrielle des encombrants se fait sur toute la commune et dure plusieurs jours.

Compte tenu de la quantité d'encombrants à ramasser et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.

Les encombrants sont des éléments volumineux non naturels c'est-à-dire des objets qui ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture et/ou des objets qui ne peuvent être soulevés par une seule personne. (gros meubles, fauteuils, lits, gros électroménager...)

Tout objet qui ne respecte pas les caractéristiques ci-dessus ne sera pas ramassé.
Les encombrants ne doivent être sortis sur le domaine public que le dimanche soir (à la veille des dates indiquées ci-dessous).

**Prochains ramassages : (dates données sous réserve de modifications)
7 janvier 2019 - 1^{er} avril 2019**

- ↪ Le planning est consultable sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/lenvironnement/> rubrique ramassage des encombrants
- ↪ ou dans l'agenda du site internet de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/agenda/>



Nous vous rappelons que **la déchèterie** intercommunale de Roques est accessible (**gratuitement**) aux Seysois
Chemin de la Plaine des Lacs, tél. 05 61 72 44 82

- HIVER (du 16 octobre au 31 mars inclus)**
- Du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h
 - Fermée le jeudi matin
 - Le dimanche : 9h-12h

- ÉTÉ (du 1^{er} avril au 15 octobre inclus)**
- Du lundi au samedi : 8h-12h et 13h-18h30
 - Fermée le jeudi matin
 - Le dimanche : 9h-12h

Plus d'infos : <https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/lenvironnement/>

DU TOUT JETABLE AU ZDZG (ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte de 2015 incite les collectivités territoriales à s'engager dans des démarches de **réduction, réutilisation, recyclage** des déchets (3R) et d'économie circulaire. De nombreux leviers et retours d'expériences existent pour avancer dans cette direction. En voici deux qui fonctionnent déjà bien à Seysses.

→ Les points de collecte Le Relais : une seconde vie pour vos vêtements

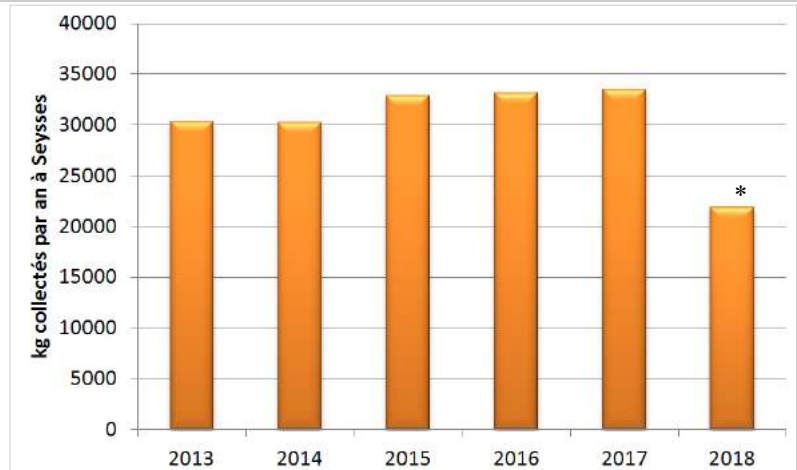
180 tonnes en 5 ans

C'est la masse de textiles, linge de maison et chaussures (TLC) déposés par les Seyssois dans les conteneurs Le Relais. Pour l'année 2017 cela représente 3,9 kg/habitant.

LE RELAIS



Borne maternelle P. Langevin



*En 2018, les données disponibles ne portent que sur les huit premiers mois ; en fin d'année le chiffre devrait donc être comparable aux années précédentes.

Le Relais a été créé en 1984 à l'initiative de la communauté Emmaüs. Son objectif social est de lutter contre l'exclusion en proposant des emplois d'insertion, en particulier sur les chaînes de tri. Il permet aussi la valorisation des produits collectés à travers des friperies (**réemploi**) ou la réalisation de produits d'isolation thermique (**recyclage**).

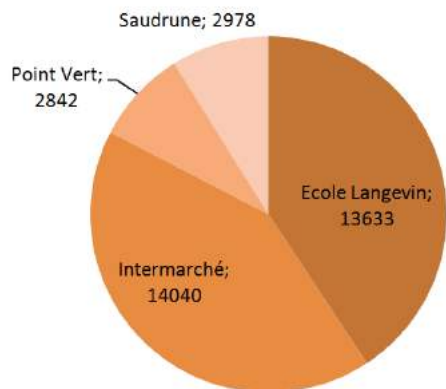
A Seysses les conteneurs sont implantés sur 4 sites publics ou privés :

- École maternelle Paul Langevin,
- Intermarché,
- Point Vert,
- Chemin de la Saudrune.

Les plus utilisés sont vidés plus de 100 fois dans l'année.



Borne Rue D. Casanova (Intermarché)



Répartition des tonnages sur les quatre sites de collecte pour l'année 2017 (valeurs exprimées en kg).

Source : <http://www.lerelais.org>

REFUSEZ LES PROSPECTUS S'ILS NE VOUS SERVENT QU'À ÉPLUCHER VOS LÉGUMES

30 kg par foyer pour l'année 2015.

C'est la masse d'imprimés non sollicités, sans mention de destinataire, qui ont rempli les boîtes à lettres des Français.

A 89% il s'agit de prospectus publicitaires. Cette quantité diminue depuis 2010 et vous avez le pouvoir de la **réduire** d'avantage en apposant l'autocollant Stop Pub sur votre boîte à lettres si vous n'êtes pas un lecteur intéressé par ces publicités.

Les acteurs publics incitent à recourir à cet autocollant : Ministère de l'écologie, Ademe, collectivités territoriales.

La mairie de Seysses s'associe à cette action et tient l'autocollant à votre disposition.



Cette préoccupation de **réduire** les INA (imprimés non adressés) répond à la nécessité de réduire notre production de déchets (notamment papier) comme l'a souligné le Grenelle de l'Environnement en 2007. La production et la distribution de ces prospectus engendre des impacts environnementaux sur la consommation de ressources (papier et encre, c'est à dire bois, produits chimiques et eau) et d'énergie pour la fabrication, le transport, le traitement des déchets.

A noter qu'en cas de report de la publicité papier vers la publicité numérique (consultable sur ordinateur ou téléphone), le gain environnemental est plus faible.

Cette publicité subie nous interroge largement sur nos modes de production et de consommation.

Sources :

- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Ademe.

POLLUTION LUMINEUSE

La réduction de l'éclairage public au cœur de la nuit a débuté sur la commune il y a un an.

Le déploiement de cette mesure se poursuit sur le début du chemin de Couloume, le quartier de la Saudrune et la rue Jean Jaurès car nos équipements (coffrets électriques et candélabres) permettent de le mettre en place sur ces quartiers.

La mise en œuvre continuera sur la commune au fur et à mesure de la rénovation des équipements.

Pour rappel, éteindre la lumière quand la quasi-totalité de la population dort permet de limiter les impacts :

- ↳ Environnementaux en réduisant la consommation d'énergie
- ↳ Economiques en réduisant la consommation d'électricité
- ↳ Sur la biodiversité en respectant l'alternance jours-nuits
- ↳ Sur la santé humaine en évitant d'exposer la population à la lumière artificielle pendant les phases de sommeil.



Image envoyée par le satellite SUOMI NPP en 2012 (NOAA-NASA) illustrant la pollution lumineuse en zone urbaine.

DES TRAVAUX ECOLOS

LA GÉOTHERMIE : POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Notre salle des fêtes à fait l'objet de divers travaux ces derniers mois dans un souci de confort thermique et d'efficacité énergétique : changement des huisseries, isolation et modernisation du système de régulation thermique.



Local technique

Pour le chauffage et le refroidissement le choix s'est orienté vers la géothermie. Il répond à une volonté de promouvoir les énergies renouvelables, conformément à la politique incitative de l'État, accompagnée par les aides (environ 40% de la facture) octroyées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie).

Coût des travaux de géothermie :
146 000 € HT
(Hors subvention)



Travaux de forage

Principe et avantages

La géothermie utilise la chaleur du sous-sol, captée grâce à des forages (9 tubes de 100 à 130 mètres de profondeur) et restituée dans les locaux par une pompe à chaleur et une douzaine d'aérothermes.

- Elle est inépuisable, disponible localement et indépendamment de la météo (ensoleillement ou vent).
- Elle permet de diviser par cinq la consommation d'énergie.
- Elle permet de chauffer le bâtiment en hiver, mais également de le rafraîchir en période estivale.

LE CHAUSSIDOUX : POUR LA SÉCURITÉ DES DEUX ROUES

Après le chemin des Boulbènes, le chemin de Couloume est passé en Chaussée à Voie Centralisée Banalisée (CVCB ou chaussidoux).

Cette voie, facilement aménageable en chaussidoux est fréquentée par les cyclistes pour différents usages : se rendre en centre bourg, à l'école ou au collège pour les riverains, se promener, en particulier le week-end.

Coût : **6 456,50 € HT**
dont part communale : **3 793,19 € HT**



Chemin de Couloume

Quel est l'intérêt ?

- Apporter plus de sécurité à la pratique du vélo
- Inciter à adopter les déplacements doux en proposant des infrastructures sécurisantes
- Inciter les automobilistes à réduire leur vitesse en réduisant l'espace réservé à la voiture
- Pas d'impact sur la fluidité du trafic
- Réalisable à faible coût.

SALLE DES FÊTES

Extension de la salle (200 m²) : Réaménagement de l'espace scénique, création de loges pour les artistes, d'un local de rangement, pose d'une cloison modulable, d'un ascenseur (pour respecter les normes obligatoires d'accès aux personnes à mobilité réduite, peintures, éclairage...

Coût : 482 525 € HT hors travaux de remplacement du chauffage (voir page 9).



AVANT



APRES



ÉGLISE

Les travaux de restauration extérieure du clocher et de la façade ouest de l'église étant encore en cours au moment du bouclage du journal nous y reviendrons dans une prochaine édition.



Février 2016



Décembre 2017



Août 2018



Novembre 2018

SALLES D'ACTIVÉS PÉRISCOLAIRES

Création de quatre salles d'acticités périscolaires au groupe scolaire Flora Tristan : **235 465.64 TTC**



avant



Côté cour



après



Une salle

GYMNASE

Remplacement de l'éclairage : **9 026 € TTC**
Peinture du hall et des sanitaires : **8 019 € TTC**



avant



après

MAISON DU FOOT

Habillage du comptoir, remplacement de l'évier, meuble, électroménager... : **8 024,40 € TTC**



avant



après

DOJO

Réfection du plafond **20 154,77 € TTC**



AVANT



APRES

CHEMINEMENT RTE DE TOULOUSE

Coût total **186 478,40 € HT**
participation communale **151 264,32 € HT**



TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux du giratoire (château d'eau) et de la rue du Général de Gaulle étant encore en cours lors du bouclage du journal nous y reviendrons dans une prochaine édition.

ET AUSSI...

- Câblage informatique écoles élémentaire et maternelle (en cours) P. Langevin **34 684.28 € TTC**
- Travaux de peinture école F. Tristan **12 374,23 € TTC**
- Mise en place du système d'alerte PPMS (plan particulier de mise en sûreté) dans les écoles : **22 607,63 € TTC**
- Menuiseries extérieures (en cours) : Dojo, salle des tout petits (rue du Gal de Gaulle), self P. Langevin (1^{ère} tranche), maternelle P. Langevin : **112 590,00 € TTC**

GENDARMERIE - PARTICIPATION CITOYENNE

DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

La prévention et la lutte contre les cambriolages dans le département est une priorité de l'action des services de l'État. Un plan d'actions permettant de lutter contre ce phénomène est mis en place depuis trois ans, par M. le Préfet aux côtés de l'autorité judiciaire.

Le dispositif "Participation Citoyenne" est un élément essentiel de ce plan d'actions puisqu'il permet de développer un réseau de solidarité entre la population et les acteurs de la sécurité afin de prévenir et de lutter contre les cambriolages.

L'engagement de notre commune

Première phase : En septembre 2017, (cf. Echo du Binos n°92) nous vous présentions ce dispositif strictement encadré par la gendarmerie (contrairement aux "voisins vigilants") faisant appel à des citoyens référents, 22 volontaires se sont inscrits. Il est toujours temps d'y participer en écrivant à M. le Maire.

Seconde phase : Afin de formaliser l'engagement de notre commune dans ce dispositif et l'officialiser, le mercredi 26 septembre, M. le Maire a signé le protocole "Participation citoyenne" conjointement avec M. le Préfet de la Haute-Garonne, le Général commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Garonne et M. le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Toulouse.



Signature du protocole à la préfecture de la haute Garonne



© SACI, préfecture de la région Occitanie, préfecture de la Haute-Garonne

22 communes de Haute-Garonne ont signé le protocole

Troisième phase : La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement. La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre identifié sous le vocable de "citoyens référents".

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitués d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurés autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas bien sûr pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres et votre portail. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

SOYEZ PRÉVOYANT

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 septembre 2018

- ◆ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG31 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne)
- ◆ Demande de fonds de concours au Muretain Agglo – salles d'activités modulaires F. Tristan
- ◆ Deuxième présentation du PLU (plan local d'urbanisme) – Deuxième présentation Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en vue de débat
- ◆ Effacement des réseaux Place de la Libération
- ◆ Rénovation éclairage public Clos Delphine
- ◆ Convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

17 octobre 2018

- ◆ Vote sur le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
- ◆ Garantie d'emprunt à la SA HLM DES CHALETS
- ◆ Allongement de la dette garantie de Promologis SA Languedocienne HLM
- ◆ Dénomination d'une voie : Rue Claude Debussy
- ◆ Acquisition d'une parcelle pour l'implantation du futur collège
- ◆ Rétrocession des voies et espaces communs Les jardins de Rabi et classement dans le domaine public
- ◆ Dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces en 2019
- ◆ Election d'un délégué au Muretain Agglomération suite à démission
- ◆ Nombre de postes d'adjoints suite à démission

Retrouvez toutes les délibérations en mairie ou sur le site de la commune

<https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/les-deliberations/>

CONSEIL MUNICIPAL



Suite à la démission de Mme Bernadette SERRES de ses fonctions d'adjointe au maire :

- la vacance de ce poste n'est pas pourvue.
- le nombre de poste d'adjoints est porté à sept.
- trois conseillers délégués ont été désignés.

Voici la composition actuelle du Conseil municipal

Maire : Alain PACE,

Adjoints au Maire

Geneviève FABRE : déléguée à la Culture et aux Associations Culturelles

Michel PASDELOUP : délégué au Sport, aux Associations Sportives et à la Sécurité

Carine PAILLAS : déléguée à la Communication et aux Nouvelles Technologies

Andrée ESCAICH : déléguée à l'Action Sociale

Alain AUBERT : délégué à l'Urbanisme et aux Transports

Dominique ALM : délégué à la Voirie et au Patrimoine bâti

Yvelise MONTANÉ : déléguée aux Affaires Scolaires

Conseillers municipaux

Jérôme BOUTELOUP, délégué à l'Enfance et à la Jeunesse,

Marie-Ange KOFFEL, déléguée aux Associations de Loisirs et à l'utilisation du Patrimoine,

Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Mary SALES,

Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS,

Alain D'ORSO, délégué associé aux associations et aux festivités

Floréal PALAZON, Philippe RIGAL

Elus d'opposition :

Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON,

Manuel SOLSONA

Eva FLORES.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES *Bienvenue à*

26/07 DUVERGER Raphaël	07/09 AZEMA BERKANE Nessa	04/10 QAFFAZ Nalya
27/07 MARQUINA CRIADO Valeria	11/09 DEDIEU Ethan	05/10 GINSBOURGER Martin
31/07 SANCHEZ-DIAZ Luna	12/09 GARCIA DIAZ MARTINEZ Luna	12/10 DURAND Lou
08/08 AUVINET GUILHEM Emmy	13/09 SEGUINAUD AJAC Violette	13/10 LEMOINE Gabriel
10/08 DEJEAN Lùna	14/09 LATAPIE Lyna	15/10 CARAISCO Ilyana
13/08 DUTOT Milane	18/09 MOUDJEB LABIADH Amraan	21/10 DAL MASO Cassy
15/08 LAFFAILLE MIR Sevan	20/09 CLAVÉ Louison	21/10 GIMENEZ Nina
19/08 RODRIGUEZ Théo	26/09 WEIRAUCH Kacey	27/10 DEGERAULT DA COVA Hayden
20/08 CANIARD MOKHTAR Aylan	29/09 SILVESTRI Martin	28/10 LASSAR Faïza
20/08 RASTEL Kaytleen	30/09 GARCIA JANY Lou	30/10 ATTA-KOFFI Kylian
22/08 GARDELLE Fabrice	01/10 DUFOUR Lucie	05/11 AUTHA Lou
23/08 LE BERRE CARRA Léo	02/10 COQUISART Victor	15/11 MOKDAD Bennamar
03/09 AVRIL Matthew	04/10 GROS Gauthier	15/11 MOKDAD Messaoud
05/09 METGE Laure	04/10 IGIER Marceau	16/11 FERRANDO Lewis

MARIAGES *Félicitations à*

18/08 LACLEF Frédérique & MÉNARD Sébastien	15/09 FERNANDEZ Elodie & BALDASSA Yoan
25/08 VILLENEUVE Nathalie & MARCONNET Jérôme	29/09 GALINDO Emmanuelle & MIMPHIR Jean-Marc
31/08 OBÉRON Estelle & BORIE Romain	20/10 FOURNIL Laure & GRI Sébastien
01/09 DABYKA Tetiana & HAGAFONER Vitali	10/11 TAVARES Sabrina & ALAYA Samir
01/09 DELPECH Géraldine & ALIBERT Jean	17/11 RIBAUT Evelyne & SICARD Jean-Luc
08/09 BAUDUCCO Cécile & DUPONT Ludovic	

DÉCÈS *Sincères condoléances aux familles de*

04/08 PARENT Norbert	03/10 MONFRAIX Jean-Paul
07/08 DUBOS Guy	09/10 OUMANSOURI Mohamed
08/08 NIETO Isabelle	06/10 BRAVAIS Norbert
22/08 MUNIER Pauline épouse PONSOLLE	10/10 CAUMONT Michel
22/08 EYCHENNE Marguerite épouse HARDY	21/10 DAL MASO Giorgio
23/08 LACAZE Jean	22/10 POMIES Louis
25/08 ABELLO Lucia épouse MARCHISIO	02/11 DJUISSI Justine
25/08 COQUEREL Serge	01/11 LORiot Bernard
25/08 HARDY Jean	10/11 BONVALET Michel
07/09 BALLARIN Eliane épouse BABOU	20/11 BOI Claudine épouse RAUFASTÉ

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

15/09 BALDASSA Lia

15/09 BALDASSA Tao

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Dimanche 26 mai 2019 - Élections européennes



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes n'est pas automatique, elle doit faire l'objet d'une **démarche volontaire**.

Tout déménagement (même au sein de la commune) doit être signalé comme une nouvelle inscription.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées : votre carte d'identité ou passeport en cours de validité, et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par www.service-public.fr, **rubrique papiers citoyeneté/ élections** pour les communes raccordées au dispositif.

La commune de Seysses est raccordée au dispositif

La [loi n°2016-1048](#) a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur après publication d'un décret en Conseil d'État en 2019. Les demandes d'inscription sur les listes, sont déposées au plus tard le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

Sources : www.service-public.fr/ & www.interieur.gouv.fr/Elections

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La moitié des élus veulent passer la main en 2020...

Entre résignation et incertitude, tel est le sentiment de la majorité des élus locaux des territoires de la France ! A cela plusieurs raisons :

- Les communes perdent de plus en plus de compétences au profit des intercommunalités et laissent aux élus locaux un rôle de figurants.
- L'impression des élus d'être relégués aux simples rangs de "fonctionnaires" de l'état civil.
- La fatigue psychologique, face à L'individualisation des rapports avec les citoyens contribuable se transformant souvent en simple relation consumériste.
- les effets contestés par les élus locaux de la "loi NOTRe", entraînant entre autre la baisse des dotations;
- Une pression immobilière qui change profondément la sociologie des habitants.
- Enfin un sentiment bien réel de perte d'autonomie due à la diminution des moyens et aux transferts de compétences.

Une étude récente menée par un professeur de "science PO", concluait ses travaux en affirmant que " La république décentralisée des territoires est en panne". Le ministre chargé des collectivités territoriales, auditionné en commission des lois du sénat, n'a pu apporter d'éléments rassurant face à la puissance déstabilisatrice que représente notamment la suppression de la taxe d'habitation pour les finances locales.

Voilà établi un rapide tour d'horizon des situations auxquelles sont confrontées les élus locaux et qui génère, chez quasiment la moitié des maires des 35357 communes de France, le désir de passer la main en 2020 !

Si je prends ici, la défense des maires de France, une fois n'est pas coutume je défends aussi le maire de Seysses, Il est bien clair que nous devons défendre coûte que coûte la commune et ses élus, qui est le premier échelon de l'organisation de notre république et certainement le mieux compris et le plus efficace.

Au nom du groupe je vous souhaite à tous et à toutes, une bonne et heureuse année 2019 !!!

Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble "

INVITATION

**La Municipalité, le CCAS, invitent tous les Seniors de la commune
au Thé dansant - Galette des Aînés**



animation par l'orchestre **Les Tamalous**

LE DIMANCHE 20 JANVIER DE 14H30 À 18H
à la salle des fêtes



Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **vous inscrire au CCAS :**

- ↪ 8, rue du Général de Gaulle : **lundi - mardi - jeudi & vendredi matin**
- ↪ par tél : **05 62 11 64 80**
- ↪ par mail : **ccas@mairie-seysses.fr**

Si vous n'avez pas de moyen de transport ou des difficultés pour vous rendre à la salle des fêtes le 20 janvier, le minibus de la commune pourra vous y conduire. Le signaler lors de l'inscription.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

RETOUR SUR LE POINT RENCONTRE SENIORS

Une fois par semestre, le CCAS propose un **Point Rencontre Seniors**, espace de rencontres et d'échanges à destination des seniors avec pour objectif de briser l'isolement et de maintenir le lien social. Chaque rencontre thématique est animée par un intervenant bénévole.

Le dernier Point Rencontre Seniors (PRS) organisé par le CCAS avait pour thème :

"La régulation des espèces animales invasives".

L'intervenant, Jean Peyvert, garde chasse de Seysses et piégeur agréé au sein de l'Association des Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (256 piégeurs) a expliqué le rôle d'utilité publique du piégeur, sur la **régulation** des espèces susceptibles de causer des dégâts (ragondin, putois, fouine, corneille, taupe, renard...).

Le piégeur n'est pas un tueur mais un régulateur.

Certaines espèces invasives peuvent être porteuses de maladie.

Un piégeur est une personne qui doit :

- ↪ suivre une formation théorique et pratique validée par un agrément préfectoral,
- ↪ avoir une déclaration du droit de destruction du propriétaire,
- ↪ déposer une déclaration en mairie valable 3 ans,
- ↪ déclarer les dégâts pour conserver une liste de certains animaux causants des dégâts,
- ↪ utiliser des pièges homologués portants son numéro d'agrément.

Il existe **5 catégories de pièges** en fonction de l'animal recherché. J. Peyvert a, illustrations à l'appui, détaillé les différentes catégories et a répondu aux nombreuses questions d'un public très intéressé.



**LE PROCHAIN POINT RENCONTRE
aura lieu le
14 MARS 2019**

à 14H30 à la salle des fêtes
avec pour thème :

La protection sociale

EN BREF

Les ateliers, lieux d'échanges, de savoir - faire, de rencontres sont animés par des bénévoles :

Atelier ex & co (expression et communication) : alphabétisation pour adultes

Atelier tricot solidaire : des ouvrages ont été remis au service de néo natalité de l'hôpital de Toulouse Purpan

CCAS DE SEYSSES - ACCUEIL DU PUBLIC SUR RENDEZ VOUS - 05.62.11.64.80
8, rue du Général de Gaulle - ccas@mairie-seysses.fr

Lundi 9h à 12h30 - 14h à 17h - Mardi 9h à 12h30 Jeudi 9h à 12h30 - 14h à 17h Vendredi 9h à 12h30

COURSE DES ÉCOLIERS & DES COLLÉGIENS

Les écoliers seyssois et les collégiens (6^{èmes}) de Frouzins ont relevé le double défi d'établir un record de distance et de récolter un maximum d'argent au profit de

"Hôpital Sourire"

Créée en 1995, l'association "Hôpital Sourire" a un but de bienfaisance et d'aide aux enfants malades accueillis au CHU de Toulouse et au Centre Hospitalier de Muret.

La collecte de la course contribuera à l'achat de jouets qui seront offerts aux enfants malades.



Remise de la collecte

BILAN DE LA COURSE 2018

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques, certaines classes ont été contraintes d'annuler leur participation à la course.

Somme collectée : 988,27 €

(1181,41€ en 2017)

Nombre de classes : 38

dont 8 classes de 6^{ème} du collège de Frouzins
(44 classes en 2017)

Nombre d'élèves participants : 1064

(1220 en 2017)

Nombre de Km parcourus : 2420 Km

(2680Km en 2017)

Course des écoliers octobre 2018



CM1 & CM2



CP



CE2



CM1



PS & MS

6¹ & 6²



CM2



CE1



PS & MS



6⁵ & 6⁶



6³ & 6⁴



6⁷ & 6⁸

Toutes les photos sont disponibles sur le site www.mairie-seysses.fr / Rubrique Albums photos

EFFECTIFS 2018/2019



Rentrée scolaire
2018

Groupe scolaire Paul Langevin

Ecole Maternelle Langevin

Directrice : Mme Azalaïs LYONS

5 classes / 150 élèves

Ecole Élémentaire Langevin

Directrice : Mme Natacha KUMURDJIAN

12 classes / 300 élèves



Groupe scolaire Flora Tristan

Ecole Maternelle Flora Tristan

Directrice : Mme Justine FIEU

5 classes / 139 élèves

Ecole Élémentaire Flora Tristan

Directrice : Mme Ingrid PHILIPPSON

8 classes / 204 élèves

AGENDA JEUNESSE

Toutes les informations et plaquettes sont disponibles en ligne :
<https://www.mairie-seysses.fr/ma-ville/enfance-jeunesse/sejs/>



ACCUEIL DE LOISIRS : (ALSH)

Vacances d'hiver :

- du 25 février au 1 mars (thème : le cirque)
- du 4 au 8 mars (thème : théâtre et cinéma)

Inscriptions du 7 au 25 janvier

Vacances de printemps : - du 20 avril au 5 mai

Inscriptions du 11 au 22 mars

Le calendrier prévisionnel des inscriptions est en ligne sur le site de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/ma-ville/enfance-jeunesse/sejs/>

POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) 11 À 17 ANS

Le PAJ sera fermé du 22 décembre au 7 janvier.

Chantiers loisirs des vacances d'hiver :

du lundi 25 février au vendredi 1^{er} mars

Lors de leur dernier chantier loisirs les Jeunes du PAJ ont participé activement à la décoration du rond point aux couleurs d'Halloween avec l'aide du service des espaces verts.



Les activités proposées aux jeunes tout au long de l'année sont consultables sur les plannings mensuels du PAJ. Ils sont disponibles sur le site de la mairie ou au PAJ auprès des animateurs.

Exemple d'activités : du graff, jeux sportifs, ateliers manuels, ping-pong, jeux de société, babyfoot, création de courts métrages, cuisine, cocktails sans alcool, des sorties...

Contact : Gabrielle ou David tél. 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr

La plaquette de présentation du PAJ est disponible en ligne sur le site internet de la ville ou au PAJ

Horaires d'ouverture au public de l'accueil administratif du SEJS (renseignements, inscriptions)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h15 et de 16h15 à 16h45 / Mercredi de 8h30 à 9h15

Accueil SEJS : 05 61 56 86 40 - Courriel : sej.accueil@mairie-seysses.fr

l'art est partout

Histoire de l'art

par Annick Arnaud,
historienne de l'art, conférencière

18h30 à 20h à la salle des fêtes
les jeudis
17 janvier / 31 janvier / 14 février
14 mars / 28 mars / 11 avril



Bébés-lecteurs

tous les mercredis
10h30 à 11h à la médiathèque
enfants de 6 mois à 3 ans

Merc.
9 janv.

17h
à la médiathèque
par
Enora ou Laura




HISTOIRES à CROQUER

à partir de 4 ans

Expositions à la médiathèque

04 au 30 janv.

Isabelle Seruch-Capouillez
aquarelliste



01 fev. au 01 mars

Charles Cazalbou, aquarelliste

Merc.
6 fév.

Spectacle familial


18h00 à la salle des fêtes
"Grain de sable"
Par la C^{ie} les Astronambules
à partir de 6 ans



Mardi
12 mars

Apéro littéraire

à la médiathèque
à 18h
animé par
Marc Fauroux
de la
C^{ie} Paradis éprouvette



Merc.
13 fév.

Contes pour petites oreilles

10h30
à la médiathèque
"Eau là là !"
Par la Cie Amapola
Pour les moins de 3 ans



Dim.
31 mars

Spectacle familial


17h à la salle des fêtes
"Les Misérabeul's"
Par la C^{ie} Muzic'All
à partir de 7 ans



Dim.
24 fév.

Spectacle tout public

17h à la salle des fêtes
"Petit Chaperon Rouge"
Par la C^{ie} de L'Esquisse
à partir de 7 ans



Merc.
3 avril

Histoires à croquer

17h à la médiathèque
"Bêtes rencontres"
Par la C^{ie} Arbre à sons
à partir de 4 ans



Le nombre de places est limité selon la jauge fixée par les artistes.
Les réservations sont recommandées auprès du service culturel pour tous les événements de la programmation culturelle.

Merc.
10 avril

Contes pour petites oreilles

10h30
à la médiathèque
"Monsieur cent têtes"
Par la C^{ie} Les Astronambules
Pour les moins de 3 ans



Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr
Réservations, renseignements auprès du service culturel Tél : 05 62 23 00 63 - culture@mairie-seysses.fr
ou directement sur place à la médiathèque :
lundi, mardi de 14H à 18H / mercredi 9H - 12H et 14H - 18H / vendredi : 9H - 12H et 14H - 17H / samedi 9H - 12H

Décembre

Jeu.20 **Art Floral** Salle Aujoulets à 17h15 & à 20h30

Vend.21 **Art Floral** Salle Aujoulets à 9h & à 10h30

VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME

Lun.31 **Réveillon** s.d.fêtes
cfs31600@gmail.com

COMITÉ FESTIF SEYSSOIS

Janvier

Dim.6 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Bal musette Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch. "Thierry BONNEFOUS" Entrée 10€/16€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Lun.7 **Ramassage des encombrants**
Pensez à les sortir le dimanche soir
Compte tenu de la quantité d'encombrants et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.

Jeu.10 **Adhésion 2019** 14h s. d. fêtes
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Sam.12 **Bal danses country**
S. des fêtes de 20h30 à 1h30
Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

Dim.13 **Loto** S. des fêtes de 14h à 17h
07 69 70 30 27
lespuces.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Mar.15 **Festival des lanternes** Gaillac
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Mer.16 **Théâtre** 16h & 21h s. des fêtes
"Noces de Rouille" -
réservations : despourquoipas@orange.fr
DES POURQUOI PAS

Dim.20 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Dim.20 **Thé dansant / Galette des aînés** (voir page 16)

Mar.29 **Concours de belote** ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret" 14h s d fêtes CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Février

Dim.3 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Dim.10 **Bal musette** Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch."Christian LUC" Entrée 10€/16€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Vend.15 **Bal danses country**
S. des fêtes de 20h30 à 1h30
Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

Sam.16 **Loto du rugby** s.d. fêtes à 21h
RACING CLUB DE LA SAUDRUNE

Dim.17 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Lun.18 **Collecte de sang** s. des fêtes
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Mars

Dim.3 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Dim.10 **Bal musette** Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch. "Didier LAURENT" Entrée 10€/16€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Jeu.14 **Point Rencontre Seniors**
Salle des fêtes à 14h30
Thème : la protection sociale
(voir p.16) MAIRIE - CCAS

Sam.16 **Foire à la puériculture d'été**
Dépôt des articles 9h-16h

Dim.17 Vente des articles 9h-15h
06 60 51 29 39
lesamis31@outlook.fr LES AMIS

Dim.17 **Sortie montagne** lieu à définir en fonction de l'enneigement
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Vend.22 **Bal danses country**
S. des fêtes de 20h30 à 1h30
Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

Dim.24 **Festival du jeu** Salle des fêtes
cfs31600@gmail.com
COMITÉ FESTIF SEYSSOIS

Avril

Lun.1 **Ramassage des encombrants**
Pensez à les sortir le dimanche soir
Compte tenu de la quantité d'encombrants et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.

Dim.7 **Sortie montagne** destination à déterminer
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Bal musette Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch. "Alex LORENZO" avec la participation de "René HIDIAR"
Entrée 10€/16€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Ven.12 **Clôture des inscriptions**
week-end sophro-qi gong en Ariège les 25 & 26 mai
Lucette Cinq-Fraix 06 13 75 90 43
LES CHEMINS DE L'HARMONIE

Sam.13 **Carnaval** S. des fêtes de 14h à 17h /07 69 70 30 27
lespuces.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Dim.14 **Sortie montagne** destination à déterminer
06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE

Puces couturières 10h - 18h s. des fêtes. 05 61 56 93 26
foyerrural.seysses@orange.fr
site www.foyer-rural-seysses.fr
FOYER RURAL



Alain PACE, Maire de Seysses, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite.